

# TAXE DE SEJOUR

## Déclaration de perception de la Taxe de Séjour

### Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'HEBERGEMENT

Type d'Hébergement :   
*(Hôtel, Chambre d'hôtes, Gîte, Meublé de tourisme, Centre d'hébergement, Résidence hôtelière, Camping, Port de plaisance ou Village Vacances)*

**NOM de L'HEBERGEMENT**  
**et/ou du GERANT :**

Complément :

**Adresse de l'hébergement :**   
*(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)*

Adresse postale :   
*(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)*

E-mail :

Téléphone :

Nombre de chambres :  Capacité d'hébergement :

**Classement :**  **Date d'ouverture :**

A partir du 1er janvier 2020	Non Classé ou en cours de classement (1)	1 *	2 *	3 *	4 et 5 *
Hôtel, Résidence de Tou- risme, Meublé de Tourisme	5% du coût de la nuitée par adulte plafonné à 1,50 €	0,75 €	0,90 €	1,00 €	1,50 €
Villages Vacances		0,75 €		0,90 €	
Chambres d'hôtes		0,75 €			
Camping	0,20 €	0,55 €			
Aires camping-cars Station- nement touristique /24h		0,55 €			
Auberges collectives		0,75 €			
Port de plaisance		0,20 €			

(1) Calcul du tarif par personne : (coût de la nuitée/nb total de personnes)\*5% -> à plafonner à 1€50 par personne

#### RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES

MOIS	ANNEE	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	Nombre de nuits	MONTANT TAXE DE SEJOUR
Janvier	2020				
Février	2020				
Mars	2020				
Avril	2020				
Mai	2020				
Juin	2020				
<b>TOTAL A REVERSER</b>					

Fait à

le

**Télé-déclaration et paiement via la plateforme :**

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/angersloiremetropole/>

Règlement possible par :

- carte bancaire,
- virement sur le compte : FR76 1007 1490 0000 0020 0097 835
- chèque à l'ordre de : Régie Taxe de séjour ALM

**Signature et cachet de l'Etablissement**

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
<i>Exemple</i>	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

(4) Motif d'exonération :

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
<i>Exemple</i>	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

**(4) Motif d'exonération :**

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
Exemple	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

**(4) Motif d'exonération :**

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
<i>Exemple</i>	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

(4) Motif d'exonération :

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relèvement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
<i>Exemple</i>	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

(4) Motif d'exonération :

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

## TAXE DE SEJOUR

### Etat Mensuel - Hébergement non classé ou en attente de classement

Télé-déclaration et versement :

**AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2020**

#### Récapitulatif des sommes perçues

Date de déclaration				Calcul du prix de location par nuit								Motifs d'exonération (4)					
Début séjour	Fin séjour	% voté (1)	X	Tarif d'une nuit	/	Nombre de personnes totales	Prix unitaire TS (2)	X	Nbre de pers. Imposées	X	Nombre de nuits	Montant taxe de séjour (3)	A	B	C	D	
<i>Exemple</i>	01/01/2020	08/01/2020	5%	X	65,00 €	/	4	0,81 €	X	2	X	7	11,38 €	2			
Séjour 1			5%	X	/			X		X							
Séjour 2			5%	X	/			X		X							
Séjour 3			5%	X	/			X		X							
Séjour 4			5%	X	/			X		X							
Séjour 5			5%	X	/			X		X							
Séjour 6			5%	X	/			X		X							
Séjour 7			5%	X	/			X		X							
Séjour 8			5%	X	/			X		X							
Séjour 9			5%	X	/			X		X							
Séjour 10			5%	X	/			X		X							
Séjour 11			5%	X	/			X		X							
Séjour 12			5%	X	/			X		X							
Séjour 13			5%	X	/			X		X							
Séjour 14			5%	X	/			X		X							
Séjour 15			5%	X	/			X		X							
Séjour 16			5%	X	/			X		X							
Séjour 17			5%	X	/			X		X							
Séjour 18			5%	X	/			X		X							
Séjour 19			5%	X	/			X		X							
Séjour 20			5%	X	/			X		X							
Séjour 21			5%	X	/			X		X							
Séjour 22			5%	X	/			X		X							
Séjour 23			5%	X	/			X		X							
Séjour 24			5%	X	/			X		X							
Séjour 25			5%	X	/			X		X							
Séjour 26			5%	X	/			X		X							
Séjour 27			5%	X	/			X		X							
Séjour 28			5%	X	/			X		X							
<b>TOTAUX</b>												- €					

(1) Taux voté par délibération du 10 septembre 2018

(2) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 1,50 €, le remplacer par le tarif plafond de 1,50 €

(3) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

**(4) Motif d'exonération :**

A - Les personnes mineures

B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole